

une guerre semblait imminente entre la Grande Bretagne et la République. Ce fut sans doute sous l'influence du sentiment, pour ne pas dire des appréhensions nationales, ainsi soulevé, que le gouvernement de M. Cartier présenta un Bill de la Milice d'une grande portée. A cette époque, le gouvernement n'était que fort peu soutenu, et il essaya, à propos du Bill de la Milice, une défaite décisive, largement due à l'impopularité de cette mesure dans le Bas-Canada. M. Cartier et ses collègues ayant donné leur démission, M. J. S. Macdonald fut chargé de la tâche de former un gouvernement. Deux administrations éphémères suivirent, et l'on crut que le gouvernement parlementaire, tel que constitué alors au Canada, avait reçu un coup mortel. Sur plusieurs questions fondamentales, il y avait opposition de vues entre le Canada oriental et le Canada occidental, ce qui mettait chaque gouvernement qu'on put former dans l'impossibilité d'être convenablement soutenu. Ce fut alors que l'idée d'une union plus grande, et du relâchement des liens mutuels dans lesquels luttaient le Haut et le Bas-Canada, s'imposa d'elle-même à l'attention des chefs des deux partis.

Le chef du mouvement, en cette nouvelle occasion, fut indubitablement M. George Brown, qui, au début de la session, avait été nommé président d'un Comité devant examiner les meilleurs moyens de remédier aux difficultés politiques dont on vient de parler. Le Comité s'était prononcé en faveur d'un système fédératif, soit entre le Haut-Canada et le Bas-Canada, ou entre toutes les colonies de l'Amérique Britannique du Nord. M. Brown ayant consenti à coopérer, dans ce sens, au besoin, avec ses adversaires politiques, un gouvernement de Coalition se forma, sous la conduite de M. J. A. Macdonald, M. Brown acceptant la position de Président du Conseil.

Juste à la même époque, les trois provinces maritimes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard étudiaient la question d'une union fédérale entre elles, et avaient organisé une assemblée à Charlottetown, au mois de septembre, pour étudier la chose. Une délégation de la Législature Canadienne alla à cette assemblée attirer l'attention des délégués des provinces maritimes sur un projet d'une plus grande portée. On convint d'ajourner au 10 octobre la Convention qui devait de nouveau se rassembler, mais, cette fois à Québec. Des délibérations qui eurent alors lieu, sortit le Dominion du Canada tel qu'il existe aujourd'hui; car, quoique la Fédération, telle qu'établie par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ne comprit que les provinces d'Ontario et de Québec (Haut et Bas-Canada), le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, on avait prévu l'entrée, dans la fédération, des autres provinces et parties de l'Amérique Britannique du Nord, à mesure que l'occasion s'en présenterait. L'effet immédiat de la Confédération fut de relâcher la tension existant entre le Haut et le Bas-Canada, et, tout en pourvoyant à un plus large champ d'action, de donner une vie politique nouvelle et plus étendue à toutes les provinces faisant partie de l'union.

L'histoire politique du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, dans la période qui précéda la Confédération, ressemble beaucoup à celle du Haut et du Bas-Canada. Comme on l'a déjà dit, le Nouveau-Brunswick devint une province séparée en 1784. Sa première assemblée législative qui comprenait 26 membres, se réunit à Fédéricton, en janvier